

Conseil pour le Développement des Humanités et des Sciences Sociales

CDHSS

Second rapport d'étape

Remis à Madame Valérie Pécresse

Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

10 mars 2010

Jalons d'une réflexion sur l'évaluation

-

Grand Emprunt

-

Alliance SHS

Présidente du CDHSS : Marie-Claude Maurel

Rapporteur : Edouard Husson

Comme annoncé, nous remettons à Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, un second rapport d'étape. Il est pour le Conseil l'occasion et d'aborder une thématique nouvelle, celle de l'évaluation, mais aussi d'approfondir deux questions déjà abordées dans son premier rapport d'étape : les sciences humaines et sociales dans le Grand Emprunt ; l'Alliance des sciences humaines et sociales.

I. L'évaluation en sciences humaines et sociales

« Mesurer ce qui compte plutôt que ce qui peut être facilement mesuré »¹

Comme nous l'avions annoncé dans notre premier rapport d'étape, nos séances de travail des 14-15 janvier, du 2 février et du 1^{er} mars ont été principalement consacrées à explorer une nouvelle question, celle de l'évaluation en sciences humaines et sociales. Il s'agit d'une des questions les plus débattues dans l'actuel processus de transformation de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle ne concerne pas seulement les sciences humaines et sociales mais la question de ses modalités prend un tour particulièrement aigu dans nos disciplines dans la mesure où, à tort ou à raison, on pense que les méthodes de l'évaluation qui se mettent en place progressivement sont appropriées aux « sciences dures », mais non aux disciplines où l'article de revue n'est pas forcément le type de publication le plus important.

Les développements qui suivent ne constituent en aucun cas une réponse définitive sur ce sujet controversé. Nous avons tâché de faire un inventaire des questions qui se posent. Et d'indiquer des pistes de réflexion que nous allons explorer en vue de notre rapport final, prévu pour la fin du mois de juin 2010. Nous espérons que, comme sur les points que nous avons déjà abordés, un débat aura lieu sur la question de l'évaluation, qui nous permette d'aller plus loin dans notre réflexion.

¹Expert Group on Assessment of University-Based Research, Mackiewicz, 2009.

1. De la légitimité de l'évaluation scientifique

Une réalité ancienne dans le métier d'enseignant-chercheur...

Pour commencer, soulignons un paradoxe : on n'a jamais autant parlé de l'évaluation que ces dernières années, comme s'il s'agissait d'une réalité extérieure, imposée à la profession des enseignants-chercheurs. Comment ne pas rappeler, pourtant, en commençant, que l'évaluation est une réalité inhérente à notre métier ? « L'évaluation par les pairs » ou évaluation collégiale n'est pas une nouveauté : elle est au contraire depuis longtemps au fondement de la progression des carrières. Le recrutement des universitaires et des chercheurs a toujours reposé sur une forme d'évaluation par les pairs. On pourrait même aller plus loin et dire que, pendant longtemps, on a pratiqué l'évaluation comme une chose naturelle, qui ne portait pas à contestation.

Deux questions surgissent alors : pourquoi avons-nous vu s'installer, ces dernières années, des procédures nouvelles d'évaluation² ? Et pourquoi l'évaluation devient-elle soudain une difficulté, sinon un problème ?

D'abord, remarquons que l'équilibre ancien du système a été profondément bouleversé depuis les années 1980. Jusque-là, l'excellence se mesurait essentiellement par rapport à la thèse d'Etat, que peu réussissaient à mener à terme. La disparition de ce travail monumental a modifié l'équilibre du système, sans que l'on s'en rende compte. On a quitté un système dans lequel la capacité professionnelle des meilleurs enseignants-chercheurs était établie, une fois pour toutes, à l'issue du doctorat d'Etat.

² Des analyses récentes parlent de « régimes d'évaluation » et distinguent d'une part, une évaluation collégiale, et d'autre part, un nouveau régime qui a recours à des experts spécialisés dans l'évaluation. Voir en particulier Nicolas Dodier, <http://evaluation.hypotheses.org/452> qui applique cette distinction à la création de l'AERES, quitte à forcer le trait, car les évaluations de l'AERES, qui pour lui incarnent le « nouveau régime », relèvent encore largement de l'évaluation collégiale.

La combinaison de la thèse « nouveau régime » et de l'habilitation à diriger des recherches a fait basculer vers un mode de travail plus cumulatif, qu'on prend l'habitude d'évaluer à chacune de ses grandes étapes. Intuitivement, il semble bien que le résultat obtenu reflète, souvent, un niveau d'exigence aussi élevé que celui que l'on atteignait avec la thèse d'Etat. Mais la multiplication des thèses, la disparité des modes d'HDR³ d'une discipline à l'autre, offrent moins de visibilité pour une évaluation objective que ce n'était le cas lorsque dominait le doctorat d'Etat. Et ceci d'autant plus que la réussite aux concours de l'enseignement joue désormais un rôle moins décisif dans le recrutement des enseignants-chercheurs à des postes de titulaire (à l'exception des disciplines qui ont maintenu l'agrégation du supérieur).

Si l'on voulait développer l'analyse, on pourrait dire que le système qui existait jusqu'au milieu des années 1980 offrait une forme de sélection des enseignants-chercheurs dont le fonctionnement était parfaitement lisible, aussi bien pour les collègues que pour le ministère de tutelle⁴ : la hiérarchie entre les universitaires, entre les chercheurs, se fondait sur une performance tout à fait identifiable et reconnue ; ceux qui franchissaient l'obstacle suprême accédaient au haut de la hiérarchie. Il s'agissait d'un système aussi cohérent, à sa manière, que le système américain de la *tenure* (et des moyens d'y accéder) décrit par Robert Gary-Bobo et Alain Trannoy⁵ dans une contribution récente à la revue *Commentaire* : il n'était pas fondé sur la publication permanente mais aboutissait au même résultat en terme de sélection des chercheurs les plus performants, méritant d'accéder à une chaire. Comme dans le cas de l'*Habilitationsschrift* allemande (qui existe toujours), l'auteur d'une thèse d'Etat avait atteint un niveau d'excellence reconnu – et identifiable internationalement, on oublie souvent de le mentionner⁶.

³ Habilitation à diriger des recherches

⁴ Il n'y avait évaluation par le CNU que dans deux occasions, lorsque les enseignants-chercheurs présentaient un dossier de candidature, soit à un emploi de grade supérieur, soit à une promotion. L'évaluation était donc bien moins fréquente.

⁵ Robert Gary-Bobo et Alain Trannoy, « Professeur d'université, profession libérale d'Etat », Première Partie, *Commentaire*, Automne 2009, Vol.32, n°127, pp. 653-668.

⁶ En poussant le paradoxe, on pourrait ramener la percée fondatrice, au niveau international, de l'Ecole des Annales à la publication, en l'espace d'une génération (1930-1960), d'une vingtaine de thèses d'Etat qui ont acquis une notoriété internationale.

...mais dont les modalités ont été bouleversées

Quel nouveau système d'évaluation convient-il de développer pour tenir compte des bouleversements structurels⁷ que nous venons d'évoquer, qui se sont déroulés sur une génération? Il ne peut pas y avoir de réponse immédiate ni *a priori*. Seule l'expérience progressivement acquise et le dialogue de toutes les parties prenantes permettront de mettre en place un système satisfaisant pour tous.

Comme le font comprendre R. Gary-Bobo et A. Trannoy, l'université et la recherche française forment désormais un système qu'on ne peut pas décrire simplement comme l'adaptation à une norme internationale « anglo-saxonne » (multiplication des publications). Avant même que s'impose l'idée que la recherche française devait mieux se situer dans la compétition internationale et que le système français devait donc être, au moins partiellement, adapté, en prenant exemple sur les modèles des pays les plus performants, la remise en cause du système fondé sur la thèse d'Etat (et la prééminence des concours de l'enseignement) était née du double souci de démocratiser l'enseignement supérieur et de rendre plus facile l'accès au doctorat dans une société où une part croissante de la jeunesse accédait à l'enseignement supérieur. Ainsi, il n'a pas fallu attendre le choc produit par la diffusion du classement de Shanghai (en 2003), pour que soit posée la question de l'évaluation des performances pédagogiques et scientifiques d'un système d'enseignement supérieur en pleine croissance.

Pour analyser l'origine des transformations de la pratique de l'évaluation il faut en effet comprendre le bouleversement qu'a impliqué, en quelques décennies, l'accroissement des effectifs d'enseignants-chercheurs et la multiplication des centres universitaires. Même au sein d'une discipline, il n'est souvent plus possible, aujourd'hui, d'avoir une vue globale des recherches en cours. *A fortiori*, la puissance publique, si elle veut évaluer la qualité des formations et de la recherche qu'elle finance, a-t-elle besoin de moyens d'évaluation rénovés.

Si l'on entreprend la comparaison avec les Etats-Unis, on comprendra mieux les enjeux : la fin de la thèse d'Etat n'a pas fait basculer le système français dans un système à l'américaine,

⁷ On pourrait ajouter que l'accroissement, l'inflation du nombre des thèses a perturbé le système traditionnel. Le nombre de dossiers croissant, il est devenu difficile d'effectuer systématiquement la lecture critique sur laquelle se fondait l'évaluation, et la confiance réciproque entre le milieu et les évaluateurs qui en étaient issus.

qui dégage une évaluation permanente et informelle par une concurrence très poussée entre universités pour attirer les meilleurs enseignants-chercheurs.

Pour éclairer le paradoxe que nous mentionnions au départ, nous sommes actuellement dans une situation intermédiaire⁸, où se mettent en place de nouvelles modalités de l'évaluation, dont les pouvoirs publics espèrent qu'elles répondront aux exigences de l'époque, mais dont ceux qui sont évalués ont le sentiment qu'ils subissent un phénomène nouveau, plaqué de l'extérieur, et qui ne relèverait plus de l'évaluation par les pairs. Trois risques sont souvent mis en avant : la lourdeur du processus, d'une part ; le risque qu'il ne soit pas conduit de manière impartiale, ensuite ; le danger de déséquilibrer les procédures de la recherche, enfin. Ce dernier point est particulièrement sensible en sciences humaines et en sciences sociales.

Une évaluation envahissante ?

Première question à poser : Les acteurs de la politique d'enseignement supérieur et de recherche n'accordent-ils pas une confiance imméritée à l'évaluation nouvelle manière, qui trouve sa source d'inspiration dans le « *management* par la qualité » ? L'adoption de nouveaux outils et de nouvelles méthodes de l'évaluation sous l'impulsion de l'Etat ne risque-t-elle pas de se combiner à un esprit de système – qui finirait au demeurant par rendre l'évaluation inefficace ? Il n'est pas de problème qui échappe à l'évaluation et l'autonomie des universités peut renforcer ce mécanisme par le développement d'évaluations internes à chacune d'elles : comités d'évaluation pour les promotions, comités, audits internes des universités et des PRES, appels à des audits administratifs, évaluation programmée de chaque enseignement au niveau du cours et du TD...

Désormais, un enseignant-chercheur sera soumis, personnellement, à une évaluation tous les quatre ans mais il le sera aussi, à d'autres titres, tout au long de cette période. Il sera évalué quand il propose des maquettes de formation et l'habilitation de l'équipe à laquelle il appartient ; quand il demande une promotion ou une prime ; quand il soumet un projet à

⁸ Pour reprendre la distinction de Nicolas Dodier (voir supra n.2), on pourrait dire que cohabitent deux « régimes d'évaluation » qui diffèrent par les formes d'objectivité et les usages qui les spécifient.

l'ANR, à une agence européenne ou lorsqu'il demande un financement régional ; quand il sollicite un détachement, ou quand il veut que son département ou son équipe entre dans un dispositif spécifique. Pour peu qu'il appartienne à une équipe mixte, il devra multiplier les évaluations...

Une évaluation biaisée ?

L'omniprésence des procédures nouvelles d'évaluation attise d'autant plus les craintes que le phénomène suscite d'emblée de la méfiance, en particulier de la part des enseignants-chercheurs qui n'ont jamais fait partie d'une équipe associée au CNRS et qui ont donc découvert, au milieu des années 2000, la pratique de l'évaluation répétée. On entend souvent dire, à divers titres, que les procédures d'évaluation ne répondent pas à tous les critères d'impartialité. Dans un pays habitué soit à la procédure anonyme des concours de recrutement des enseignants soit à une évaluation de proximité par les pairs⁹ – avec sa dérive, le localisme – l'idée de s'en remettre à des agences nationales ou européennes incite à la méfiance. Identifions certaines des peurs qui s'expriment.

- 1) L'évaluation pourrait être capturée par des sous-groupes bien organisés et qui représentent une vision spécifique de la discipline. Les personnes qui feraient partie des comités d'évaluation ne seraient pas forcément les meilleures ni les plus au fait de l'évolution de leur discipline. Du fait du coût d'opportunité plus élevé pour les meilleurs chercheurs que représente la participation à des comités, ils risquent de décliner l'invitation et de laisser leur place à des collègues moins experts.
- 2) L'évaluation pourrait être pratiquée par des personnes qui cherchent à vous nuire. La France n'est pas une société de confiance, loin de là. Toutes les études témoignent que le degré de confiance que les Français accordent à leurs compatriotes est réduit. Le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche ne fait pas exception. Cet aspect des choses est d'autant plus important qu'à partir du moment où l'évaluation des

⁹ Une autre procédure à laquelle on pourrait penser, par référence, est celle de l'inspection des professeurs du secondaire ; mais précisément, c'est une pratique inconnue de l'enseignement supérieur, où les recrutements à l'échelon supérieur sont fondés sur la cooptation.

enseignants-chercheurs et des centres est régulièrement renouvelée, s'insinue l'idée que l'Etat prépare, sur le long terme, son désengagement de la recherche et de l'enseignement supérieur.

- 3) L'évaluation pourrait-être « bruitée ». Bien qu'il n'y ait pas d'erreur systématique dans l'évaluation en plus ou en moins, le risque d'erreur individuelle n'est pas nul.
- 4) L'évaluation peut être biaisée. Cette fois-ci, une erreur systématique serait constatée en raisonnant en moyenne. Assez clairement, certaines disciplines, voire l'ensemble des SHS, ont peur que les critères fondés sur des indicateurs de bibliométrie ne rendent compte que d'une manière incomplète de la profondeur de leur apport scientifique, notamment par rapport à leurs collègues étrangers, du fait d'un usage encore restreint de l'anglais.
- 5) L'évaluation mal conduite peut amener à des changements de pratiques scientifiques dommageables pour l'avenir d'une discipline à long terme. Deux déviations sont régulièrement pointées. La première est d'amener certains chercheurs à pratiquer un certain stakhanovisme, si les critères purement quantitatifs sont trop mis en avant. La publication en tronçons de petits papiers allonge la liste des publications mais ne garantit pas l'avancement de la science. Les évaluations récurrentes découragent les travaux à long terme, notamment les monographies. La seconde forme de déviance serait que nous nous transformions en une société d'émetteurs de papiers en oubliant notre rôle de récepteur. Cela surviendrait si l'évaluation ne retenait que notre rôle de producteur mais ne valorisait d'aucune sorte le rôle de lecteur du travail des autres qui est aussi important pour faire avancer la recherche. La difficulté est que le rôle de lecteur se laisse moins facilement appréhender et les CV n'y consacrent au mieux que quelques lignes.
- 6) L'évaluation même bien conduite, risque d'entraîner une émulation au-delà du raisonnable au sein de la communauté scientifique et de privilégier la concurrence sur la coopération, alors même que les progrès de la science requièrent une dynamique associant les deux.

2. L'émergence de nouvelles procédures d'évaluation ajustables... aux SHS

L'évaluation des SHS à l'AERES

L'inconvénient du débat sur l'évaluation serait qu'il se fige sur des certitudes, aussi bien du côté de ceux qui la mettent en place que de ceux qui seront régulièrement évalués. Pour amorcer sa réflexion, notre Conseil a reçu en entretien le délégué en charge des SHS à l'Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, M. Patrice Bourdelais¹⁰. De la conversation sont issues les réflexions suivantes, autant de pistes que nous tâcherons d'approfondir en vue de notre rapport final :

Le mode d'intervention de l'AERES – dont on rappellera qu'elle n'évalue pas les enseignants-chercheurs¹¹ - repose sur le principe d'une séparation du jugement et de la décision, de l'expertise et de la politique. L'Agence évalue mais n'accrédite pas les établissements et les unités de recherche, elle ne les finance pas. C'est une pratique nouvelle dans les institutions françaises de la recherche et de l'enseignement supérieur.

L'Agence cherche à construire un dispositif transversal applicable à toutes les unités de recherche¹². Pour que le système fonctionne, il faut que plusieurs conditions soient remplies. Il faut tout d'abord que l'AERES soit la seule à évaluer, selon une procédure transparente. L'Agence fait un grand effort dans ce sens ; les unités concernées ont la possibilité de répondre aux points soulevés par leur évaluation ; les évaluations sont rendues publiques sur le site de l'Agence. Mais il faudra du temps pour que tous les acteurs s'habituent à la pratique de l'évaluation indépendante : que l'Agence soit certaine d'éviter les conflits d'intérêts entre les évaluateurs et les évalués ; que les évalués n'aient pas le sentiment d'être soumis à une

¹⁰ L'entretien a eu lieu le 2.2.2010

¹¹ Mise en place en 2007, l'AERES est une autorité administrative indépendante.

¹² Nous avons laissé de côté la question de l'évaluation des établissements et des formations pour centrer l'attention sur celle des unités de recherche.

inspection¹³ ; que les responsables d'établissement acquièrent l'habitude d'assumer la décision prise au regard de l'évaluation.

Chaque année, un millier d'experts est mobilisé pour évaluer les seules sciences humaines et sociales. *L'importance de ces effectifs signifie que, dans le cours d'une carrière, chaque enseignant-chercheur aura l'occasion d'être évaluateur lui-même.* Nous insistons sur ce point car nous sommes bien convaincus qu'il faille éviter que se forme un groupe spécialisé d'enseignants-chercheurs à qui l'on demanderait systématiquement d'effectuer les évaluations. Contrairement aux craintes exprimées çà et là, il ne nous semble pas que l'on voie pour l'instant se former deux communautés, celle des évaluateurs et celle des évalués. On reste bien dans le cadre une seule communauté scientifique ; encore faut-il qu'elle apprenne à construire, dans le nouveau cadre de l'évaluation, des référents communs et partage les mêmes exigences d'objectivité. Chaque évalué peut être un jour évaluateur ; chaque évaluateur a été ou sera évalué. C'est pourquoi il est très important que s'établissent des bonnes pratiques de l'évaluation. Il faut développer une véritable éthique de l'évaluateur, enracinée dans la certitude que l'on est tour à tour évalué et évaluateur.

L'AERES s'efforce d'adapter ses procédures aux spécificités des SHS : deux questions sont sensibles, à savoir la place reconnue aux monographies scientifiques et aux articles de revue ; et l'utilisation de la langue maternelle dans les publications, là aussi plus répandue que dans les autres sciences. Nous entrons dans la question difficile de la bibliométrie, que nous nous efforcerons d'explorer pour notre rapport final. Nous ne pouvons ici que souligner quelques éléments. L'évaluation n'est pas effectuée pour elle-même ; elle n'est pas une simple aide à la décision politique ; elle doit servir à la communauté des chercheurs, leur permettre de savoir où ils en sont, de mesurer la visibilité, nationale et internationale, de leur recherche. D'où l'effort qui est entrepris par l'Agence, par exemple, pour procéder à un classement des revues (appuyé, au départ et pour certaines disciplines, sur le *European Reference Index for the Humanities*). Mais *il faut bien prendre conscience de l'hétérogénéité du champ des SHS.* D'une discipline à l'autre, les types de publication ne sont pas les mêmes. Il importe *que les bonnes pratiques de l'évaluation soient définies discipline par discipline* : certaines, comme l'économie sont plus proches, en termes de publications, des usages des sciences de la vie ;

¹³ Etant donné que l'évaluation n'est pas une « inspection », la construction de référents communs devrait permettre à chaque unité de recherche de procéder à une forme d'auto-évaluation.

d'autres mettent la monographie au centre du travail scientifique. En outre, la durée de vie d'un article n'est pas la même suivant la discipline ou la sous-discipline : le sociologue spécialiste de l'immigration ou le politiste qui travaille sur la recomposition des milieux politiques dans les sociétés européennes confrontées à la mondialisation n'aura pas le même horizon de références bibliographiques que le spécialiste de l'Empire ottoman qui tient un article érudit publié dans une revue allemande il y a cent ans pour une référence pertinente et vivante.

Les projets de recherche financés par des agences de moyens

Le CDHSS a aussi reçu M. Jean-Michel Roddaz, responsable du secteur SHS à l'ANR et M. Alain Peyraube, membre du Conseil scientifique de l'ERC¹⁴. Les nouveaux modes de l'évaluation rencontrent bien entendu la question de la programmation par les agences de financement de la recherche. Naguère encore, un chercheur décidait très largement de sa recherche sans en référer à qui que ce soit ; l'obligation d'être dans une équipe de recherche – désormais évaluée à l'université comme au CNRS - a signifié un premier basculement. Mais la généralisation de la recherche financée sur projet signifie, bien plus encore, que le chercheur est amené à se remettre régulièrement en cause devant ses pairs. On a définitivement basculé dans le régime de l'évaluation fréquente, sinon permanente, qui va rythmer la carrière de l'enseignant-chercheur. A première vue, la recherche individuelle ne semble guère être éligible aux financements contractuels de la recherche. Dans le cadre des projets collaboratifs ou collectifs, on attend plutôt du chercheur qu'il insère ses travaux dans un ensemble plus vaste : au sein d'une équipe, d'un centre ou d'un réseau d'équipes. S'agit-il, d'un alignement sur les sciences de la vie et de la matière ? Le CDHSS abordera, dans son rapport final, la question délicate de la diffusion de la « culture de laboratoire » en sciences humaines et sociales.

Contentons-nous de noter ici que, pour répondre aux demandes de ceux qui jugeaient pénalisants les appels d'offre par programmes thématiques (conçus par l'Agence), l'ANR a

¹⁴ Entretiens menés le 2 février 2010

ouvert à nos disciplines des « programmes blancs » dotés de 50% des financements disponibles. L'expérience remet en cause les idées reçues: l'ANR n'enregistre pas une augmentation des demandes de financement, en dépit de l'augmentation du volume des financements non thématiques. Les thématiques imposées et les programmes blancs ne touchent pas les mêmes publics d'enseignants-chercheurs. On en tirera deux leçons : D'une part, il faut se méfier des raisonnements globaux concernant les SHS ; d'autre part, seule la pratique permettra de régler au profit de tous, des modes d'évaluation et de dotation satisfaisants.

Si, l'évaluation, telle qu'elle est actuellement mise en place, répond à la nécessité, pour les enseignants-chercheurs, les établissements, les décideurs politiques et la société, de disposer de critères de mesure du travail de recherche, il faut aussitôt ajouter que le propre de l'évaluation fréquente devrait être sa souplesse et sa capacité à s'adapter à la diversité des situations. Si l'on compare les appels d'offre lancés par le *European Research Council* aux appels à projet de l'ANR, on voit que se mettent en place des possibilités de financement où l'initiative individuelle dans le développement d'un projet de recherche joue un grand rôle (en particulier dans les *Starting Independent Researcher Grants*). L'excellence du candidat et du projet de recherche soumis est le seul et unique critère d'évaluation dont les panels d'experts doivent tenir compte. Tirons-en la conclusion provisoire que la nouvelle pratique des financements sur projets n'est pas forcément un carcan imposé « aux SHS ».

L'ERC prouve aussi d'une autre manière que l'internationalisation de la recherche, que doit encourager la pratique de l'évaluation collégiale élargie à la communauté scientifique européenne, ne s'opère pas au détriment des sciences humaines et sociales (et des projets portés par des chercheurs français). Ainsi le dernier appel à candidatures était-il originellement prévu selon la répartition suivante : 45% des soutiens irait au groupe Maths/Physique/Communication/Sciences de l'Univers, 40% aux sciences de la vie et 15% aux SHS ; au bout du compte, la répartition a été, respectivement, 39% / 34% / 14% (SHS) mais avec 13% de projets interdisciplinaires, dont 7 sont allés aux SHS contre 22 aux autres sciences.

Exemples de systèmes d'évaluation pratiqués par d'autres pays

Nous sommes encore en cours de réflexion sur l'évaluation et nous n'avons pas le sentiment d'être arrivés au terme de notre analyse. Cependant, il nous a semblé intéressant, dans ce rapport d'étape de nous référer à des exemples étrangers pour mieux cerner les questions qui se posent en France.

- La part d'auto-évaluation des établissements en Italie

L'une des questions récurrentes dans les débats menés au sein du CDHSS sur le sujet de l'évaluation est la possibilité de simplifier les procédures. Ne pourrait-on pas imaginer qu'une fois qu'une évaluation globale aura été effectuée, grâce aux différentes procédures en cours, aussi bien des enseignants-chercheurs que des formations et des équipes de recherche, on arrive progressivement à une pratique où l'évaluation sera, au moins pour partie, pratiquée en fonction des besoins¹⁵ ? Nous voudrions attirer l'attention sur une qualité du processus d'évaluation en Italie.

Il est intéressant de savoir qu'à côté du *Comitato Nazionale per la Valutazione del Sistema Universitario*, il existe auprès de chaque université un *Nucleo di Valutazione Interna* (Conseil d'Evaluation Interne). Il est chargé de vérifier, par une analyse des coûts et des rendements, la gestion correcte des ressources, la productivité de la recherche et de l'enseignement, l'impartialité et les bonnes pratiques de l'administration. Il présente deux rapports annuellement : l'un destiné à la direction de l'université ; l'autre au Ministère. Le Conseil d'Evaluation Interne est donc chargé d'une part de « l'autoévaluation » et en même temps il est le garant du respect des recommandations émises par le Comité national. Les Conseils d'Evaluation Interne sont organisés selon le statut que chaque université adopte, de façon autonome mais conformément aux critères établis par la loi : entre cinq et neuf membres dont deux au moins sont nommés parmi des spécialistes et des experts dans le domaine de l'évaluation, y compris hors du milieu académique. Les universités choisissent les membres mais elles assurent aux Conseils l'autonomie opérationnelle, le droit d'accès aux données et aux informations dont ils ont besoin.

¹⁵ Tous seraient régulièrement évalués. Mais un enseignant-chercheur demanderait une évaluation approfondie quand il souhaite une promotion. Un établissement effectuerait tout un travail en amont, permettant de préciser les besoins d'évaluation.

- Le travail d'évaluation des jurys pour l' « Initiative d'Excellence » en Allemagne.

Notre réflexion inclut aussi la question des restructurations du paysage universitaire dans le cadre de la constitution des PRES ou de la future dotation des laboratoires d'excellence et campus d'excellence, dans le cadre du Grand Emprunt. Faut-il s'attendre à ce que les sciences humaines et sociales soient perdantes de telles logiques de renforcement de sites ? Il peut être intéressant de regarder du côté allemand pour rassembler des éléments de réflexion.

Pour commencer, on précisera que l'Allemagne ne dispose pas d'un système d'évaluation centralisé comme le nôtre. Le système universitaire lui-même n'étant pas centralisé, il n'existe pas, au niveau fédéral, de processus d'évaluation. Les *Länder* sont les porteurs des universités et des autres établissements d'enseignement supérieur. C'est ce qui explique que les procédures d'évaluation semblent bien acceptées au niveau régional. En revanche, au niveau fédéral, le *Wissenschaftsrat* (conseil où siègent des personnalités politiques, des représentants des ministères de l'enseignement supérieur et de la recherche fédéral et régionaux, des experts scientifiques) a du mal à imposer l'idée d'un classement national des universités.

Mais l'élément qui nous intéresse le plus en l'occurrence est de voir, brièvement, quels ont été les effets sur les sciences humaines et les sciences sociales de l' « Initiative d'Excellence », qui s'est déroulée entre 2005 et 2007, destinée à utiliser les bénéfices de la vente des licences de téléphonie mobile 3G pour remettre au niveau international la recherche allemande. Il s'agit presque d'un cas d'école, puisque les jurys notant les dossiers étaient composés à 80% d'experts étrangers, européens et américains, chargés de transmettre des notes à une commission nationale, décidant de l'attribution définitive (sans grande influence du pouvoir politique fédéral ou régional, au moins lors du premier tour).

Or, si l'on fait le bilan des 9 « concepts d'avenir », 37 « clusters d'excellence » et 40 écoles doctorales qui ont été retenus, on y trouve 3 « concepts d'avenir »¹⁶, 11 écoles doctorales¹⁷ et 6 « clusters d'excellence »¹⁸ spécifiquement dédiés aux sciences humaines et sociales ; on y ajoutera 3 « concepts d'avenir »¹⁹ et 1 école doctorale²⁰ ouverts aux SHS ; ces chiffres sont loin d'être négligeables et peuvent servir d'encouragement pour les futurs candidats aux investissements d'avenir en France. Evidemment, la défense des sciences humaines et sociales a été possible à partir du moment où l'on acceptait que les projets fussent défendus en deux langues : celle du pays et l'anglais.

¹⁶ FU Berlin, International Network University ; Göttingen, Tradition – Innovation – Autonomie; Konstanz – Towards a culture of creativity;

¹⁷ FU Berlin, Berlin Graduate School of North American Studies ; FU Berlin, Muslim Cultures and Societies; : Unity and Diversity; FU Berlin: Friedrich Hegel Graduate School of Literary Studies; Humboldt University, Graduate School of Social Sciences; Brême, Graduate School of Social Sciences; Bielefeld, Graduate School of History and Sociology; Bonn Graduate School of Economics ; Giessen, International Graduate Centre for the Study of Culture ; Mannheim, Empirical and Quantitative Methods in the Economical and Social Sciences ; Bayreuth, Graduate School of African Studies; Kiel, Integrated Studies of Human Development in Landscapes

¹⁸ Konstanz, Cultural Foundations of Integration ; FU Berlin, Topoi. The Formation and Transformation of Space and Knowledge in Ancient Civilization; FU Berlin: The Languages of Emotion; Münster, Religion and Politics in pre-modern and modern culture; Francfort, The Formation of Normative Orders; Heidelberg: Asia and Europe in a Global Context: shifting asymmetries in cultural flows

¹⁹ LMU Munich, Working Brains – Networking minds- Living knowledge ; RWTH Aix-la-Chapelle, 2020-Meeting Global Challenge; Heidelberg, Realising the Potential of a Comprehensive University

²⁰ Berlin School of Mind and brain

- L'évaluation dans les pays de langue anglaise : *Research Assessment Exercise* britannique/classement international des universités par Quacquarelli-Symonds/ Les SHS sur le site de *Publish or Perish*

Enfin, pour disposer d'une dernière série d'exemples, il vaut la peine de regarder ce qui se fait en Grande Bretagne ou en Australie, car la pratique de l'évaluation y est soumise à une adaptation constante. Trois illustrations :

- En 2008-2009 a eu lieu le sixième exercice d'évaluation de la recherche britannique (depuis 1986). C'est sur la base du RAE que s'appuient les *Higher Education Funding Councils* anglais, écossais, gallois et irlandais du nord pour distribuer aux universités une partie de leurs financements. Depuis l'origine, les pratiques évoluent en fonction d'un débat permanent entre les universités, les *Higher Education Funding Councils* et le Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur. La dernière édition a été précédée d'une large consultation nationale. Le principal débat avait porté sur la question du rôle joué par « l'évaluation par les pairs » en sciences humaines et sociales et en sciences dures. Mais grâce à ce type de consultations, toute une série d'autres questions ont surgi. Ainsi les sciences sociales ont-elles mis en cause le libre choix laissé aux départements universitaire de présenter ou non l'ensemble de leurs chercheurs ; les sciences humaines se sont battues pour obtenir la reconnaissance des monographies dans les listes de publication. Après la publication du classement, un nouveau débat a commencé sur la lourdeur et le coût du processus : 12 millions de livres, soit le double de l'exercice de 2001 ; il est envisagé de passer à une évaluation simplifiée mais elle signifiera alors que l'on s'appuie davantage sur les indicateurs métriques.
- L'entreprise Quacquarelli-Symonds, qui réalise son propre classement international des universités (jusqu'en 2009 il était publié par le *Times for Higher Education Supplement* ; désormais il le sera par le *Sunday Times* et une série de journaux étrangers) offre un élément d'alternative intéressant au classement de Shangaï. Les experts de QS cherchent systématiquement le contact avec les universités qu'ils évaluent ; ils font en sorte de tenir compte de la taille des établissements ; ils mettent l'accent sur le *peer review* pour ne pas handicaper les sciences humaines et sociales.
- Il est intéressant, aussi, de remarquer que le logiciel d'indicateur bibliométrique *Publish or Perish* prend en compte de plus en plus les ouvrages et les publications en langues autres que l'anglais (LOTE, *Language Other Than English*) dans le souci explicite de ne pas pénaliser les sciences humaines et sociales.

La comparaison internationale peut contribuer à dédramatiser le débat sur l'évaluation. Elle révèle la diversité des modalités pour atteindre l'objectif. Elle incite surtout à plaider pour un

débat permanent et concret sur les méthodes utilisées et leurs usages. L'évaluation telle qu'on la met en place aujourd'hui dans de nombreux pays ne peut fonctionner que selon des ajustements fréquents en fonction de la pratique. Le travail du CDHSS, encore en cours, sur le sujet de l'évaluation, aboutit à trois convictions : l'évaluation nouveau régime est devenue indispensable du fait de la complexité des systèmes d'enseignement supérieur et de recherche et de leur importance pour les sociétés dans lesquelles ils s'insèrent ; elle ne peut fonctionner que selon des adaptations permanentes des procédures à l'expérience ; dans une telle configuration, les sciences humaines et sociales n'ont aucune raison de redouter l'évaluation car elles peuvent réclamer un affinement des méthodes de mesure des performances les concernant.

3. Jalons de la réflexion sur l'évaluation

Le CDHSS plaide pour une **évaluation multidimensionnelle** reliant les dispositifs et les procédures aux objectifs et aux attentes. Dans la suite de ses travaux, il va s'attacher à mieux en définir les contours et les modes d'articulation. Dans cette perspective, nous nous appliquerons à distinguer les différentes formes d'évaluation : évaluation des enseignants-chercheurs, des chercheurs²¹, des unités de recherche, des filières de formation, des établissements, tout en recherchant la cohérence de l'ensemble des dispositifs mis en place.

Les conditions d'une évaluation scientifique adéquate et efficace.

Les bonnes pratiques de l'évaluation devraient être les suivantes :

- respecter la disjonction de la décision politique et du jugement scientifique ;

²¹ L'évaluation des enseignants-chercheurs et des chercheurs par le CNU, pour les premiers et par le Comité national pour les seconds, relève du mode d'évaluation collégiale.

- impliquer les chercheurs et les enseignants-chercheurs dans la conception des modalités d'évaluation (par un processus de consultation) ;
- produire une définition explicite des critères et des indicateurs et introduire, si nécessaire, une pondération de ceux-ci ;

Les principes énoncés par l'AERES : impartialité, fiabilité, transparence des évaluations répondent théoriquement à ces attentes. Mais les bonnes pratiques ne peuvent se mettre en place que progressivement car elles demandent la participation de tous : évaluateurs et évalués.

Sur le plan méthodologique, des avancées importantes²² ont été réalisées pour élaborer des indicateurs bibliométriques. Beaucoup reste à faire pour améliorer les bases de données afin qu'elles prennent mieux en compte les travaux en SHS. A cet égard, il conviendrait de prendre en considération le spectre complet des recherches fondamentales et appliquées et les publications dans les langues nationales autres que l'anglais.

A cet effet, il est indispensable de combiner des données quantitatives bibliométriques et une évaluation qualitative fondée sur le jugement par les pairs, impliquant la lecture des travaux²³. La bibliométrie internationale reste trop fortement dépendante des indices de citations existants (*Thomson Reuters Web of science, Elsevier-Scopus*, etc.). Il est nécessaire d'utiliser les méthodes adéquates selon le type d'entité évaluée (universités, instituts, unités de recherche, revues, chercheurs, enseignants-chercheurs, projets collectifs, individuels, etc.).

Eviter une emprise excessive de l'évaluation

L'agence d'évaluation repose sur le principe d'une séparation du jugement et de la décision, de l'expertise et de l'action politique (qu'on entendra aussi bien au sens de « politique d'établissement »). Mais dans ce cas, il faut demander que les décideurs jouent le jeu sans

²² Ces avancées sont le fruit des travaux conduits par les diverses instances nationales (Comité national, CNU, AERES, ANR, etc.) et européennes (ERC, ESF, etc.). Le CNRS a engagé une réflexion sur la caractérisation des unités. http://www.cnrs.fr/comitenational/archives/fluxRSS_2009.htm

²³ Plutôt que d'opposer deux « régimes d'évaluation », peut-être conviendrait-il de voir si une combinaison des deux est possible, qui fonderait la légitimité de l'évaluation scientifique sur le pouvoir collégial de chercheurs compétents et indépendants.

ajouter de nouvelles évaluations en aval. Que les experts expertisent et que les décideurs décident sans se cacher derrière de nouvelles évaluations par les universités, les PRES, les régions, les programmes...

Autre caractéristique du système mis en place : l'évaluation des enseignants-chercheurs et des chercheurs reste dissociée de celle des structures. On soulignera ici plusieurs points : l'évaluation, tous les quatre ans, de tous les enseignants-chercheurs par le CNU signifie la généralisation de ce qui était habituel au CNRS ; ensuite, le maintien des procédures du CoNRS et du CNU dans un rôle d'évaluateur global permet d'établir un équilibre entre « évaluation par les pairs » et évaluation selon des critères quantitatifs ; enfin, pour veiller à la fois à l'efficacité et à l'équité du système, il faudrait établir que les enseignants-chercheurs qui demandent une promotion ou un changement de statut devraient être soumis à une procédure d'évaluation approfondie, appuyée sur la lecture de leurs travaux ; tandis que pour les autres on s'appuierait essentiellement sur des critères quantitatifs.

La reconnaissance de la nécessité de l'évaluation ne devrait pas conduire à ignorer le risque d'une inflation évaluative dont on sait qu'elle conduira nécessairement à une routinisation des procédures et à une augmentation continue de ce qu'on pourrait appeler les « coûts de transaction ». On risque aussi de répondre à chaque problème par une nouvelle évaluation. D'une manière générale, on pourra donc demander que, dans chaque cas, le dossier d'évaluation d'une équipe, d'un groupe ou d'un projet, soit constitué de la même manière et qu'il n'existe qu'un seul document, pour éviter qu'il y ait autant de pratiques d'évaluations que d'évaluateurs. Chaque laboratoire, chaque département et chaque enseignant-chercheur pourrait avoir, dans son ordinateur, un dossier tout prêt qu'il ne resterait qu'à actualiser selon les besoins.

Eléments provisoires de conclusion

- a. Il serait bon d'éviter, sur le moyen et le long terme, que certains se spécialisent dans l'évaluation. Il conviendrait d'installer une rotation systématique de façon à ce que la charge ne soit pas trop lourde et faire en sorte que l'on ne puisse s'y soustraire. Les collègues étrangers, qui risquent de ne pas être assidus, devraient être sollicités pour

l'envoi de rapports écrits ou de lettres de recommandation. L'évaluation étant une tâche lourde, il est normal qu'une rétribution soit versée.

- b. Il n'est pas exact que les critères quantitatifs doivent toujours jouer en défaveur des sciences humaines et sociales. Le fait que l'évaluation se fonde en partie sur des critères purement bibliométriques permet, malgré ses faiblesses et les biais de pratique scientifique à laquelle elle peut conduire, d'apporter un regard sur un dossier indépendamment de la composition du comité. Il est important que se mette en place un système où critères quantitatifs et données qualitatives viennent se compléter les uns les autres.
- c. Concernant la bibliométrie, un premier niveau de réflexion concerne la question du choix des types de publication en français dans la discipline. Comment faire pour que les meilleures productions dans une discipline donnée soient exposées dans le support le plus lu, et donc gagnent en audience? Cela nécessite une réflexion au cas par cas. Un second niveau de réflexion concerne la visibilité internationale des travaux des chercheurs français. L'aide à la traduction d'ouvrages et d'articles constitue bien évidemment un premier stade, mais il faut que les chercheurs français soient aussi en mesure de communiquer oralement le produit de leurs travaux et de soutenir une discussion. Cela nécessite la maîtrise de l'anglais, et donc une aide pour que plus de chercheurs français aillent travailler pour des périodes plus ou moins longues à l'étranger et vice-versa pour internationaliser la recherche en sciences sociales en France en intensifiant l'accueil de chercheurs étrangers.
- d. Si l'évaluation doit se fonder en partie sur des critères quantitatifs, elle doit aussi porter sur l'appréciation qualitative des travaux, ce qui nécessite un travail de lecture critique de la part des évaluateurs. Les chercheurs doivent être invités à faire apparaître d'une façon beaucoup plus systématique leur participation au travail de décantation de la discipline (participation aux séminaires, travail de lecture et d'évaluation, etc.)
- e. Dans l'aspect multidimensionnel de l'évaluation, la coopération entre chercheurs de la même institution ou d'institutions différentes ou entre institutions mérite d'être valorisée en portant au crédit de toutes les parties prenantes le fruit de la collaboration. Gardons nous d'adopter en matière de recherche publique une sorte de code de propriété privée qui chercherait à n'imputer qu'à un contributeur principal le bénéfice de la collaboration de tous.

II. Les Sciences Humaines et Sociales et le Grand Emprunt

Le CDHSS avait fait, dans la conclusion de son premier rapport d'étape, une série de suggestions concernant le Grand Emprunt. Les réactions à notre rapport d'étape ont été nombreuses et nous ont permis d'affiner nos propositions. Nous les avons donc actualisées. Les propositions qui suivent ont été précisées autant que possible en dialogue avec le Comité de pilotage du Grand Emprunt installé au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche :

a. Dans la logique du grand emprunt, la réflexion sur le développement des humanités et des sciences sociales devrait être menée autour des axes suivants :

- Donner aux SHS en France les moyens d'un nouveau rayonnement, national et international ;
- Encourager la mobilité thématique et favoriser les recherches pluridisciplinaires, non seulement dans les sciences humaines et sociales elles-mêmes, mais aussi et surtout en articulation avec les sciences de la matière, de la nature et de la vie ;
- Créer les infrastructures de recherche qui permettront à la recherche en sciences humaines et sociales d'entrer dans le paradigme numérique.

Les sciences humaines et sociales seront concernées par les investissements d'avenir à plusieurs titres :

- campus d'excellence,
- laboratoires d'excellence,
- équipements et plateformes scientifiques d'excellence hors science du vivant²⁵.

Sans compter le financement renforcé dans le cadre de l'Opération Campus.

²⁵ Nous donnons, sur le site du CDHSS des indications plus précises, à l'adresse de la communauté sur la place que pourront prendre les SHS dans les campus et les laboratoires d'excellence.

Nous avons aussi souligné combien nos disciplines sont en droit d'exiger, même si le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche n'est pas directement concerné, que soit renforcées, au titre de la ligne Formation du Grand Emprunt, les filières (par exemple les IUT) capables d'accueillir les étudiants titulaires d'un bac pro ou d'un bac techno qui ne se dirigent vers les Sciences de l'Homme et de la Société que parce qu'ils n'ont pas accès à d'autres filières répondant mieux à leurs besoins et demandes.

b. Pour pouvoir concourir sérieusement à la sélection des laboratoires et des campus d'excellence, et pour pouvoir peser sur les critères de cette sélection, les sciences humaines et sociales ont intérêt à développer des axes thématiques novateurs, où elles trouveront toute leur place. Dans notre premier rapport d'étape, nous avons esquissé quelques pistes : coopération avec les autres sciences sur les enjeux de l'environnement ; thématique « vieillissement et dépendance » ; « analyse de la décision, anticipation, gestion des risques ». Nous avons mis sur le site du CDHSS d'autres exemples de ce qui pourrait être développé, comme un centre interdisciplinaire de recherche sur l'apprentissage ; ou un projet de corpus national de référence du français classique et contemporain.

c. Les équipements de recherche

Les infrastructures sont, contrairement à une idée reçue, indispensables aux Sciences de l'Homme et de la Société. Comme dans les autres disciplines, elles donnent des outils pour la recherche, elles contribuent à l'argumentation et à la formulation des problématiques, elles permettent de vérifier une analyse ou d'établir un résultat : Une infrastructure, étant partie intégrante d'un programme de recherche, est pilotée par des chercheurs avec le soutien, selon sa nature, de différentes catégories de personnel (ingénieur informaticien, statisticien, documentaliste). Il est indispensable que les liens entre les ingénieurs et les chercheurs soient faits d'échanges multiples et de fortes coopérations. Une partie des compétences nécessaires la mise en œuvre des infrastructures dans les Sciences de l'Homme et de la Société se trouvent en dehors du CNRS, et même en dehors de l'université (INSEE, IGN, Ministère de

la culture). Il convient donc de concevoir des consortiums entre des structures de recherche et d'autres opérateurs. L'une des missions de l'Alliance des sciences humaines et sociales (voir chapitre III) pourrait être d'aider à les mettre sur pied.

La ligne « équipements d'excellence » du Grand Emprunt prévoit le financement de 20 à 30 projets. Un milliard d'euros sera mis à disposition, dont la plus grande partie ne sera pas consommable. Les intérêts permettront de financer des projets allant de 1 à 10-20 millions d'euros. Il est déjà prévu que les Alliances existantes soient sollicitées pour donner un avis sur les projets : ce sera l'une des missions d'une Alliance SHS

Il faudra en particulier développer des bibliothèques et bases de données qui soient à la hauteur des ambitions internationales de la recherche française en sciences humaines et sociales. La numérisation les rendra accessibles à toutes les universités. Nous ne pouvons que souligner l'impératif de la mise à niveau internationale des bibliothèques universitaires consacrée aux sciences humaines et sociales. En termes de stockage (développement de silos pour stocker les documents papier), de numérisation, d'accès aux bases de données des universités étrangères, un immense effort doit être effectué. On peut imaginer, grâce au mode de financement prévu par le grand emprunt, de rendre pérenne l'accès gratuit des universités ou départements universitaires de SHS à des bases de données nationales et internationales.

Dans un document récent, Jean-Paul Caverni et Marin Dacos insistent sur la nécessité de penser au-delà des programmes de recherche à la mise en place de plateformes (« centres spécialisés en *digital humanities* qui mènent des missions de long terme à forte dimension technologique »), lesquelles pourraient être interconnectées et rendues cohérentes dans le cadre de « très grandes infrastructures »²⁶. « La *roadmap* des très grandes infrastructures de recherche (TGIR) parue en 2008²⁷, mentionne l'existence du seul TGIR des Sciences humaines et sociales, le TGE Adonis²⁸, et propose la création de trois nouveaux TGIR : PROGEDO (Production et gestion de données pour les Sciences humaines et sociales)²⁹, CORPUS (Corpus pour les Sciences humaines et sociales)³⁰ et BSN (Bibliothèque scientifique numérique). Nous reprenons l'essentiel de ces conclusions, en suggérant la création

²⁶ Caverni (Jean-Paul)/ Dacos (Marin), *Construire les Digital Humanities en France*, octobre 2009

²⁷ www.roadmaptgi.fr/Documents/TGIRenSTICetSHS.pdf

²⁸ Accès unifié aux données et documents numériques des sciences humaines.

²⁹ Centre d'aide à la production de données quantitatives pour l'économie, la sociologie, la démographie, les sciences politiques, le droit et la géographie.

³⁰ Coopération des opérateurs de recherche pour un usage des sources numériques en SHS (données qualitatives).

d'équipements intitulés SHS 2.0³¹ et Edition scientifique numérique (la notion d'édition ne devant pas être confondue avec celle de bibliothèque)³². Nous proposons la convergence de la BSN, qui n'est encore qu'un projet, avec le TGE Adonis, leurs missions étant largement convergentes ». Pour conclure avec les deux auteurs : « La construction de cyber-infrastructures en sciences humaines et sociales est une nécessité pressante. (...) L'enjeu n'est pas seulement le rayonnement de la recherche française dans le monde mais aussi la pérennité de l'accès aux résultats des recherches (...) ». Les deux auteurs ajoutent que « les programmes de recherche sont financés pour une durée déterminée, sans politique de conservation ou d'accès concernant les résultats et les données collectées ». Nous avons indiqué plus haut que définir une politique de conservation et d'accès cohérente serait l'une des tâches relevant éminemment d'une future Alliance des Sciences Humaines et Sociales : « Il n'existe pas de forte alternative à la mise en place de cyber-infrastructures permettant de gérer ces données ».

Au-delà du Grand Emprunt : vers une Fondation des Sciences humaines et sociales ?

Les financements de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche par le Grand Emprunt a deux finalités : d'une part, renforcer un certain nombre de sites universitaires ; d'autre part, faire bénéficier la recherche française d'un certain nombre d'équipements nouveaux de niveau international. Il faut garder ces deux perspectives à l'esprit quand on réfléchit à l'avenir des Sciences de l'Homme et de la Société. C'est la raison pour laquelle nous prôtons la création d'une Fondation d'appui aux sciences humaines et sociales. Elle aurait d'abord pour vocation de recueillir certains des financements du Grand Emprunt dédiés aux sciences humaines et sociales, et ensuite, au-delà du Grand Emprunt, d'accueillir des financements, publics ou privés, accessibles à l'ensemble de la communauté des sciences humaines et sociales.

³¹ « SHS 2.0 aurait vocation à mettre en place un réseau social universitaire de haut niveau, afin de permettre l'épanouissement en ligne du débat scientifique ». Jean-Paul Caverni et Marin Dacos proposent la mise en place de « séminaires virtuels permanents » pour « développer la visibilité de la recherche française, pour développer l'articulation science-société et pour favoriser le débat scientifique au-delà des disciplines » ; il leur semble nécessaire, aussi, de mettre en place des « réseaux sociaux académiques »

³² « La perspective de mettre en valeur environ 1500 revues en sciences humaines et sociales et quelques centaines de collections d'ouvrages doit être envisagée dans sa totalité. Il s'agit d'une part de numériser le patrimoine scientifique (Persée), de permettre la mise en ligne des revues et collections de livres vivantes (Revues.org), de poursuivre la politique d'auto-archivage menée par le CCSD (archives ouvertes). (...) Cet ambitieux programme d'édition scientifique numérique est une occasion majeure pour offrir aux Presses universitaires, qui sont en proie à des difficultés structurelles, des plateformes dignes des missions qui leur sont confiées. Le développement de l'impression à la demande et les enjeux du libre accès constituent des occasions à ne pas rater ».

a. dans la logique du Grand Emprunt

Cette Fondation des Sciences Humaines et Sociales pourrait aider à harmoniser les projets de « *digital humanities* ». Elle pourrait prendre en charge la modernisation et la mise aux normes internationales des bibliothèques dédiées aux Sciences de l'Homme et de la Société. Elle permettrait de rendre accessible à tous les sites universitaires des abonnements électroniques internationaux. Elle pourrait aussi servir de base à une plateforme de valorisation des sciences humaines et sociale où serait encouragée, dans l'esprit de la Stratégie Nationale de Recherche et d'Innovation, l'interaction des sciences humaines et sociales avec les sciences de la vie et de la matière, ainsi que l'usage social des SHS et leur contribution à la croissance économique.

b. au-delà du Grand Emprunt

Au-delà du renforcement des sites, suivant la logique des campus d'excellence (et, dans une grande mesure, des laboratoires d'excellence), et de l'effort de numérisation des données en sciences humaines et en sciences sociales, il faut envisager le financement d'opérations qui n'entrent pas forcément dans le cadre du Grand Emprunt.

- Il existe le besoin urgent d'un lieu où rassembler les financements nécessaires aux contributions françaises à de grandes enquêtes sociologiques européennes. La Fondation pourrait aussi être un lieu où seraient rassemblées et retravaillées les données concernant l'insertion professionnelle des diplômés issus des filières de sciences humaines et de sciences sociales. On pourrait imaginer d'y développer des recherches interdisciplinaires sur l'emploi du XXI^e siècle.
- Si l'on veut contribuer au rayonnement international de la recherche française en sciences humaines et sociales, il faut mettre en place des services permettant d'améliorer la visibilité internationale des chercheurs français : aide à l'écriture directement en anglais d'articles, de monographies ; financement de la présentation de communications dans des conférences internationales de pointe ; création, dans chaque discipline, d'un corpus de traduction des termes techniques.

- La Fondation des Sciences Humaines et Sociales pourrait aussi être un lieu de soutien de la recherche française à l'étranger : UMIFRE, Ecoles françaises, etc.

Créée grâce à la dynamique du Grand Emprunt, une Fondation des Sciences Humaines et Sociales aurait aussi pour résultat, grâce à sa visibilité, d'inciter, mieux que des fondations universitaires dispersées, les entreprises du secteur privé à financer des projets de sciences humaines et sociales. La création d'une Fondation de Coopération Scientifique consacrée aux Sciences de l'Homme et de la Société serait un signe fort de capacité de ces disciplines concernées à se rassembler en évitant la dispersion et le morcellement des initiatives. La Fondation SHS dont nous parlons relève de la même logique que l'Alliance des Sciences Humaines et Sociales que nous allons à présent évoquer : contribuer à un effort cohérent d'enseignement et de recherche dans des disciplines dont les représentants ont souvent le sentiment qu'ils pèsent peu dans les débats et les décisions sur la politique scientifique du pays. La Fondation aurait vocation à soutenir concrètement les recommandations de l'Alliance des Sciences Humaines et Sociales.

III. Vers une « Alliance des Sciences Humaines et Sociales »

Dans son premier rapport d'étape, le Conseil pour le Développement des Humanités et des Sciences Sociales avait recommandé que la formule d'une Alliance des Sciences Humaines et des Sciences Sociales soit explorée comme l'un des moyens de renforcer la coordination de la recherche française dans ce secteur. Cette proposition, comme il a été précisé dans un échange de courrier avec le directeur de l'InSHS, n'était pas présentée comme la seule possibilité, et elle n'était pas non plus dirigée contre telle ou telle partie du système de recherche français au profit d'une autre. Un entretien approfondi avec M. Bruno Laurieux, directeur de l'InSHS, le lundi 1^{er} mars a permis de préciser le projet et a révélé de réelles convergences de vue. Que les malentendus soient dissipés est d'autant plus important que la Conférence des Présidents d'Université a marqué, dès le 21 janvier 2010, son intérêt pour le projet d'Alliance³³, à propos duquel elle avait une première fois entamé des entretiens avec l'InSHS début 2009.

L'écho fait à cette recommandation a poussé le CDHSS à approfondir sa réflexion sur le sujet. Un groupe de travail a été constitué au sein du Conseil dans ce but, afin de soumettre à l'assemblée plénière du lundi 1^{er} mars un texte qui a été précisé puis adopté dans les termes suivants.

Les analyses menées sur le système français de recherche et d'innovation, ces dernières années, convergent toutes vers les mêmes recommandations, visant à clarifier le rôle des acteurs et à renforcer leur autonomie, cela afin d'accroître la performance, la visibilité, le rayonnement international et la valorisation de la recherche française.

La création d'alliances s'inscrit dans cette dynamique en renforçant la fonction d'accompagnement de la programmation nationale, fonction essentielle à la qualité du lien entre les orientations définies dans la Stratégie Nationale de Recherche et d'Innovation, le travail considérable de programmation thématique accompli par l'ANR³⁴, et la recherche réalisée dans les universités, les écoles et les organismes.

³³ « Proposition de la CPU en faveur d'une Alliance des Humanités, Sciences Humaines et Sociales », 21.01.2010, www.cpu.fr

³⁴ Entretien de l'assemblée plénière du CDHSS avec Monsieur Jean-Michel Roddaz le 2 février 2010.

Les alliances ont pour mission d'organiser un champ scientifique dans un domaine particulier et d'assurer la médiation entre les acteurs. Elles ont vocation à aider l'Agence nationale de la recherche (ANR) à bâtir sa programmation, grâce à l'élaboration de feuilles de route scientifiques et techniques ; elles peuvent également aider la communauté de disciplines concernées à diffuser les résultats des projets ANR, en imaginant par exemple comment mettre les bases de données à la portée de tous. Une fois constituées, les alliances devront aussi nouer des partenariats étroits avec le monde économique et la société civile.

A ce jour ont été créées quatre Alliances :

- AVIESAN pour les sciences de la vie et de la santé ;
- ALLISTENE pour les sciences et technologies du numérique ;
- ANCRE pour les recherches sur l'énergie ;
- ALLENI dédiée aux questions d'environnement.

Le projet d'Alliance des Sciences Humaines et Sociales (Alliance SHS) répond, comme les autres Alliances, au souci d'améliorer la coordination entre les acteurs d'un champ de recherche, à la volonté de bâtir une réflexion prospective de long terme, enfin au désir de répondre aux attentes de la société.

Pour être plus précis on soulignera, concernant les humanités et les sciences sociales, le besoin de:

- rendre cohérentes les stratégies de recherche des universités et des établissements (où se trouvent les plus gros effectifs d'enseignants-chercheurs), celle du CNRS, qui joue un rôle structurant pour la recherche, en particulier par l'intermédiaire de l'InSHS, enfin celle des organismes de taille plus réduite, comme l'INED, ou d'autres organismes qui ont des activités dans le champ des SHS.
- Donner à ces disciplines, grâce à une instance de concertation, de coordination et de prospective, une visibilité ainsi qu'une capacité de peser sur le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche en France.

Il entrera dans **le champ de compétences** de l'Alliance de contribuer au **développement de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique** dans le domaine des Humanités et

Sciences sociales, de concevoir les moyens de consolider les dispositifs **d'accueil de la qualité scientifique** (IUF, chaires d'excellence, IEA, MSH etc.), de faire des propositions pour **développer les interfaces** et les **coopérations** entre les acteurs de la recherche dans les domaines suivants :

- Infrastructures de recherche et grands équipements
- Internationalisation des SHS (réseau des IEA, Ecoles françaises à l'étranger, réseau des UMIFRE, etc.), effort d'articulation accru entre dispositif de recherche national et politique européenne (Espace européen de la recherche et de l'innovation).
- Diffusion des SHS (édition, numérisation, impact social des recherches...)
- Aide à la programmation de la recherche à moyen et long termes
- Contribution à la veille et la prospective scientifique (y compris la réflexion sur les priorités disciplinaires en matière de prévision de l'emploi scientifique)

Le périmètre :

Les partenaires potentiels pourraient être les universités, les grands établissements de statut divers, les organismes de recherche (EPST), les autres institutions de recherche fondamentale et finalisée intervenant dans le champ des sciences humaines et sociales.

Compte tenu de la multiplicité et de la diversité des opérateurs de recherche dans le champ on pourrait concevoir deux collèges :

- Celui des **membres fondateurs réunira** universités et grands établissements (éventuellement par l'intermédiaire de la CPU comme représentation de leurs intérêts communs), CNRS, INED, INRA, IRD, Ifremer, Collège de France.

Au sein du CDHSS un débat a eu lieu sur la représentation des universités et des autres établissements d'enseignement supérieur auprès de l'Alliance SHS. Il s'agit d'une question difficile étant donné à la fois l'autonomie croissante des établissements et la composition du paysage universitaire. Certaines universités sont entièrement dédiées aux sciences humaines et

sociales, mais plus nombreuses sont celles où les humanités et les sciences sociales sont présentes à côté d'autres disciplines. D'autre part, des établissements comme les Ecoles Normales Supérieures, l'EHESS, l'EPHE, l'Ecole des Chartes, l'IEP de Paris, dont les directeurs ou présidents appartiennent à la CPU, ont également vocation à jouer un rôle important dans la future Alliance SHS. Il n'appartient pas au CDHSS de décider des équilibres institutionnels garantissant la représentativité et l'efficacité de la coordination des sciences humaines au sein de l'enseignement supérieur. La recherche de la meilleure solution suppose un débat à la CPU. De même, le rôle que jouera la future Alliance SHS en matière de prospective scientifique implique, de la part du CNRS et de la communauté scientifique, une réflexion sur l'évolution des missions du Comité national de la Recherche Scientifique, évolution dont il ne nous appartient pas de dresser les contours.

- Il y aura aussi un Collège des **membres associés**, réunissant les autres organismes de recherche, établissements d'enseignement supérieur et institutions qui souhaiteront participer à l'Alliance SHS.

Structuration du fonctionnement de l'Alliance :

L'Alliance SHS ne doit pas alourdir le fonctionnement des institutions y participant ; au contraire, elle doit contribuer à la cohérence de ce qui existe. Elle doit rester une structure légère, conçue comme un lieu de concertation, de médiation et de coopération entre les institutions et entre les composantes disciplinaires. Elle favorisera l'ouverture aux autres champs scientifiques en étant l'interlocuteur principal des autres alliances.

Nous proposons que soit institué un **conseil de coordination**. Sa composition devra faire l'objet d'une concertation entre les acteurs institutionnels partenaires de l'Alliance. Nous nous contenterons d'indiquer dans quel esprit ce conseil de coordination pourrait être composé afin de répondre à une double exigence : refléter la diversité des Sciences de l'Homme et de la Société tout en répondant au souci d'une coordination efficace entre les acteurs institutionnels.

Le conseil devrait être, selon nous, relativement large, pour accueillir trois groupes de membres : représentants du collège des membres fondateurs ; représentants des membres

associés ; enfin, personnalités qualifiées, françaises et étrangères, nommées par le/la Ministre de la Recherche, en tenant compte de l'équilibre entre les champs scientifiques du domaine et d'une ouverture sur l'art, la culture, la société.

Le conseil de coordination, tel que nous le concevons, aura le rôle central dans l'Alliance SHS puisque, d'une part, c'est parmi ses membres que sera désigné le Bureau et que, d'autre part, il décidera de la constitution des groupes thématiques. Le conseil devrait avoir pour tâche de rédiger un rapport annuel s'appuyant en particulier sur le travail des groupes thématiques.

Afin d'assurer l'efficacité de la coordination, le Bureau de l'Alliance SHS devrait être composé de représentants des membres fondateurs siégeant au Conseil de coordination. Il aura pour tâche de préparer les travaux du conseil de coordination. Il représentera l'Alliance et parlera en son nom. C'est lui qui défendra les intérêts des humanités et des sciences sociales auprès du Ministère de la Recherche et des autres Ministères membres de la MIRE (Mission interministérielle Recherche et Enseignement Supérieur). Il portera auprès de l'ANR des propositions en vue de la programmation thématique de la recherche ou de sa valorisation. Il dialoguera avec les autres Alliances.

Les groupes thématiques doivent être conçus comme des lieux d'échange, de réflexion programmatique et de préparation de la coopération inter-institutions. Ils seront composés de personnalités choisies en fonction de leurs compétences, ils seront mis en place par le conseil de coordination et ils lui remettront un avis motivé. A ce stade on se bornera à donner une liste indicative des groupes qu'il serait souhaitable de constituer:

- Bibliothèques, grands équipements, numérisation, communication et diffusion des savoirs
- Société - développement - emploi
- Les Hommes et leurs milieux (santé, environnement...) – interaction avec les autres Alliances
- L'interaction des sciences humaines et sociales entre elles
- Les Sociétés du monde, au delà des aires culturelles (stratégie scientifique)

Ces groupes thématiques seront renouvelés en fonction de l'évolution de la réflexion de l'Alliance SHS.

L'ANR devra être invitée, dès la constitution de l'Alliance, à signer une convention avec elle.

**Liste des personnalités scientifiques auditionnées par le CDHSS en assemblée plénière
pour établir le second rapport d'étape**

Patrice Bourdelais, délégué scientifique coordinateur pour les sciences humaines et sociales à l'AERES (2/02/2010)

Jacques Commaille, président du conseil d'administration du réseau français des instituts d'études avancées (1/03/2010)

Bruno Laurieux, directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales du CNRS (1/03/2010)

Alain Peyraube, membre du conseil scientifique de l'ERC (2/02/2010)

Jean-Michel Roddaz, responsable du département scientifique sciences humaines et sociales à l'Agence nationale de la recherche (2/02/2010)

Michel Wieviorka, administrateur de la MSH de Paris (1/03/2010)

Serge Wolikow, président du GIS Réseau des MSH, (1/03/2010)